



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 février 2024 A 20 HEURES 30

Délibération n° 2024 02 19-07 - POLICE – Espaces sans tabac – rue des écoles
et chemin des demoiselles

| | | |
|---|----|--|
| Nombre de conseillers | | Date de la convocation : 09/02/2024 |
| En exercice : | 33 | |
| Présents : | 27 | Affichage de la convocation : 13/02/2024 |
| Pouvoirs : | 5 | |
| Votants : | 32 | Affichage du compte rendu : 22/02/2024 |
| Présents : Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Henri COQUARD, Geneviève HECTOR, Philippe LARGE, Danielle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD, Yolande CHAREYRE, Chantal ROCHE, Christian NEUVILLE, Edouard WILLEMIN, Gerbert RAMBAUD, Safi BOUKACEM, Fatima FERNI, Isabelle VIDAL, Stéphane GILLET, Rémi GILLET, Joao DA ROCHA, Véronique DUMAS, Aline DURAND, Roland BADOIL, Ghislaine FROMM, Yohann DUMAS, Sylvain BARCET, Brigitte REGIS-MOREAU. | | |
| Absents ayant remis pouvoir : | | |
| M Jean-Pierre NEMOZ donne pouvoir à M Joao DA ROCHA Mme Sandrine ARNAUD donne pouvoir à M Safi BOUKACEM Mme Sylvie RAZY donne pouvoir à M Philippe LARGE Mme Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES donne pouvoir à M Daniel JULLIEN M Sylvère MATHIEU donne pouvoir à Mme Ghislaine FROMM | | |
| Absents ou excusés : | | |
| Mme Chantal BERTHILLON | | |

Monsieur Safi BOUKACEM est élu secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le tabagisme est une cause évitable de mortalité en France qui fait encore de nombreux morts : 73 000 décès annuels dont 45 000 par cancer. Il s'agit donc d'un enjeu de santé publique.

La Ligue contre le cancer propose aux collectivités de créer des espaces sans tabac aux abords des écoles avec les objectifs suivants :

- Réduire l'initiation au tabagisme des jeunes ;
- Promouvoir l'exemplarité et la mise en place d'espaces publics conviviaux et sains ;
- Préserver l'environnement des mégots de cigarettes et des incendies ;
- Dénormer le tabagisme afin de changer les attitudes face à un comportement néfaste pour la santé.

Il est proposé de conventionner avec la Ligue contre le cancer et de prévoir :

- La mise en place de panneaux « espace sans tabac » devant chacune des écoles ;
- La mise en place du dispositif au retour des vacances d'hiver et une information préalable du conseil d'école ;
- Une action à visée pédagogique plutôt que répressive à l'égard des contrevenants.

Monsieur le Maire propose également de créer un tel espace sur le chemin des Demoiselles afin de limiter les mégots le long du chemin.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de convention entre la ligue contre le cancer et la commune annexé,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,

Dont le résultat est le suivant :

32 suffrages exprimés : 32 voix Pour

UNANIMITÉ des suffrages exprimés

APPROUVE le projet de convention ci-joint à intervenir entre la commune de Vaugneray et la Ligue contre le cancer ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document et accomplir toutes formalités nécessaires au règlement de ce dossier.

Rendue exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le

23.02.2024

et de la publication en mairie le

23.02.2024

Le secrétaire
Safi BOUKACEM

Pour copie certifiée conforme

Au registre des délibérations

Le Maire

Daniel JULLIEN



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Délibération n° 2024 02 19-07- POLICE- Espaces sans tabac- rue des écoles et chemin des demoiselles

Date de décision: 19/02/2024

Date de réception de l'accusé 23/02/2024

de réception :

Numéro de l'acte : 2024021907_07

Identifiant unique de l'acte : 069-200047785-20240219-2024021907_07-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .8

Domaines de competences par themes

Environnement

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : delib 7.pdf (99_DE-069-200047785-20240219-2024021907_07-DE-1-1_1.pdf)

Annexe : 07.POLICE - Espace sans tabac - convention Espaces sans tabac.docx (73_CO-069-200047785-20240219-2024021907_07-DE-1-1_2.pdf)
convention